

## BARÈME D'HONORAIRES

Taux de TVA en vigueur de 20%

En vigueur à compter du 01 novembre 2025.

### TRANSACTION

Prix de vente hors honoraires	Honoraires vendeur TTC	Honoraires acquéreur TTC
JUSQU'À 130000 €	FORFAIT 4 500 € TTC	FORFAIT 4 500 € TTC
DE 130 001 € À 170 000 €	FORFAIT 5 000 € TTC	FORFAIT 5 000 € TTC
DE 170 001 € À 240 000 €	3,24 %	3,24 %
DE 240 001 € À 350 000 €	2,99 %	2,99 %
DE 350 001 € À 450 000 €	2,74 %	2,74 %
SUPÉRIEUR À 450 001 €	2,49 %	2,49 %

#### LES HONORAIRES SONT PAYABLES PAR MOITIÉ ENTRE LE VENDEUR ET L'ACQUÉREUR

La délivrance d'une note est obligatoire

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial**

### LOCATION

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi du 6 juillet 1989 et la loi Alur du 1er août 2014 (Décret n° 2014-890)

	BAILLEUR	LOCATAIRE
Frais d'entremise	89 € TTC <b>OFFERTS</b> si mandat de gestion	
Visites Constitution du dossier Rédaction du bail	- Zone tendue : 8€ TTC /m <sup>2</sup> - Zone non tendue : 6€ TTC /m <sup>2</sup>	- Zone tendue : 8€ TTC /m <sup>2</sup> - Zone non tendue : 6€ TTC /m <sup>2</sup>
Etat des lieux d'entrée	3€ TTC /m <sup>2</sup>	3€ TTC /m <sup>2</sup>

PARKING ET  
GARAGE



**20% TTC** du loyer annuel  
Honoraires partagés par moitié  
entre le bailleur et le locataire

- Dans la **limite de 1 mois de loyer** charges comprises
- Au-delà de 2 lots, une **offre spécifique** sera étudiée en agence

### GESTION

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi du 6 juillet 1989. La délivrance d'une note est obligatoire



L'essentiel, en toute simplicité



L'excellence de la gestion ORPI

- Les frais administratifs mensuels sont de 3,60€ TTC
- Au-delà de 2 lots, une **offre spécifique** sera étudiée en agence

\* Des sommes quittancées